

<https://nsi.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article102>

Baccalauréat 2024

- Épreuves et Concours -



Date de mise en ligne : jeudi 28 septembre 2023

Copyright © NSI - Tous droits réservés

Le ministre a modifié dans un [communiqué du 28 Septembre 2023](#) les épreuves de baccalauréat. Elles se dérouleront les **19, 20 et 21 Juin**. Les candidats seront évalués sur l'ensemble du programme de Terminale NSI, ce qui comprend notamment **les graphes**, la **programmation dynamique** et la **recherche textuelle** qui étaient exclus des épreuves jusque là. Il est également précisé que *Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve.*

On note également un changement important sur la **répartition de la note finale** en NSI. En effet, le BO stipule : « *L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux parties : une partie écrite et une partie pratique, chacune notée sur 20. La note de la partie écrite a un coefficient de 0,75 et celle de la partie pratique a un coefficient de 0,25. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.*

La partie pratique consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 10 points. ».
Ainsi, le poids de l'**épreuve écrite monte à 75 %** contre 60% actuellement.

Le **Grand Oral** voit également son format modifié avec la dernière partie supprimée et la question traitée passant de 5 à **10 minutes**. Autre changement majeur : *Pour le second temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix. S'il le souhaite, le candidat dispose d'un tableau.*